

DECLARATION DE MISE SOUS CONDITIONNEMENT

à établir par tout opérateur conditionnant les vins suivants :

AOC Banyuls, Banyuls Grand Cru, Boutenac (et Corbières-Boutenac), Clairette du Languedoc, Collioure, Faugères, Grés de Montpellier, La Clape, Languedoc, Malepère, Muscat de Frontignan, Muscat de Lunel, Muscat de Mireval, Pic Saint-Loup, Picpoul de Pinet, Saint-Chinian, Terrasses du Larzac, IGP Côte Vermeille

ENR GEN 06 107 Indice D

Nom de l'opérateur ou Raison sociale :

N° EVV : _____ N° SIRET : _____

Adresse : CP : Commune :

Téléphone (mobile de préférence) : E-mail :

Adresse du lieu d'entrepôt (si différente de l'adresse ci-dessus) :

Nom et Téléphone de la personne à contacter :

AOC /IGP concernée <i>suivie de la dénomination géographique le cas échéant</i>	Couleur / mention	Millésime	Volume en Hl	Contenants <i>N° Cuve(s) ou nombre de fûts</i>	Date de conditionnement	Type	N° Lot
						<input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> BIB® <input type="checkbox"/> Petit vrac	
						<input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> BIB® <input type="checkbox"/> Petit vrac	
						<input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> BIB® <input type="checkbox"/> Petit vrac	
						<input type="checkbox"/> Bouteille <input type="checkbox"/> BIB® <input type="checkbox"/> Petit vrac	

Vous devez conserver minimum 4 bouteilles (ou équivalent de 4 bouteilles de 50cl) ou 1 BIB® de 2 litres (ou volume équivalent) de chaque lot conditionné, pendant minimum 6 mois et détenir le bulletin d'analyse de chaque lot et un registre des manipulations sur lequel sont consignés les conditionnements.

NB : Pour l'AOC Pic Saint-Loup, Terrasses du Larzac et Grés de Montpellier : 6 bouteilles ou équivalent de 6 bouteilles de 50cl ou 2 BIB® de 2 litres ou volume équivalent.

Fait à le

Signature :

Déclaration à adresser à LRO entre 8 jours ouvrés avant l'opération et au plus tard 10 jours ouvrés après.

Cas du « Petit Vrac » (vente à la tireuse) : Déclaration au moins 8 jours avant le début de la mise à la consommation (date de début à renseigner dans "Date de conditionnement")